

CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL D'AVIGNON

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Orientation et de Surveillance de la CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL D'AVIGNON

SEANCE DU : QUATORZE MAI DEUX MILLE VINGT QUATRE

DATE DE LA CONVOCATION : VINGT TROIS JANVIER DEUX MILLE VINGT QUATRE

PRESIDENCE : M. David FOURNIER

PRESENTS : Mmes Nerte DAUTIER, Anne GAGNIARD, Anne-Catherine LEPAGE, MM. Jacques MONTAIGNAC, Claude NAHOUM

REPRESENTES : Mme Cécile HELLE, Maire d'Avignon et Présidente par M. David FOURNIER, Mme Sarah DEVEAUX par Mme Nerte DAUTIER, Mme Christine ZUCCA par M. Jacques MONTAIGNAC et M. Henri REYNOUD par Mme Anne -Catherine LEPAGE

DÉLIBÉRATION N° 2024-010 : APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION 2023 ET DES COMPTES ANNUELS PUBLIABLES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES. AFFECTATION DU RESULTAT 2023 :

Le Directeur présente le rapport d'activité de l'exercice 2023.

Il indique qu'il est nécessaire d'entendre le Commissaire aux comptes,

Ce dernier présente ses rapports :

1. Rapport au Comité d'Audit
2. Rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023,
3. Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions règlementées.

- ✓ Conventions soumises à l'approbation du COS : aucune convention au cours de l'exercice écoulé n'a été soumise à l'approbation du Conseil d'Orientation et de Surveillance en application des dispositions des articles L.225-38 du Code de Commerce et R. 514-32 du Code Monétaire et Financier.
- ✓ Conventions déjà approuvées par le COS : il n'existe aucune convention déjà approuvée par votre Conseil d'Orientation et de Surveillance dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Le Directeur propose d'affecter le résultat excédentaire de 153 866,12 € de la façon suivante :

- au crédit du compte 105-2, boni prescrits capitalisés pour 31 413,19 €
- au crédit du compte 105-1, excédents capitalisés pour 122 452,93 €

Vu le compte financier de l'Agent-comptable,

Vu les rapports :

➤ Du Directeur,

➤ Du Commissaire aux comptes, rapport au comité d'audit, rapport général sur les comptes annuels et rapport spécial sur les conventions règlementées,

**LE CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE
APRES EN AVOIR DELIBERE**

- prend acte des rapports du commissaire aux comptes, prend acte et approuve le rapport de gestion du directeur de l'exercice 2023 et les comptes annuels publiables de l'exercice clos le 31/12/2023.

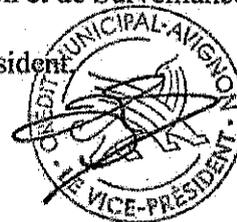
- décide d'affecter le résultat arrêté à la somme de 153 866,12 € de la façon suivante :

- en comptabilité publique : au compte 105-2, boni prescrits capitalisés pour 31 413, 19 € afin de retracer le montant de ces bonis et au compte 105-1, excédents capitalisés pour 122 452,93 €.

- en comptabilité bancaire : aux fonds propres de l'établissement, au crédit du compte 574000 pour le montant de l'excédent soit 153 866,12 €.

Pour extrait conforme du Conseil
D'Orientation et de Surveillance,

Le Vice-Président



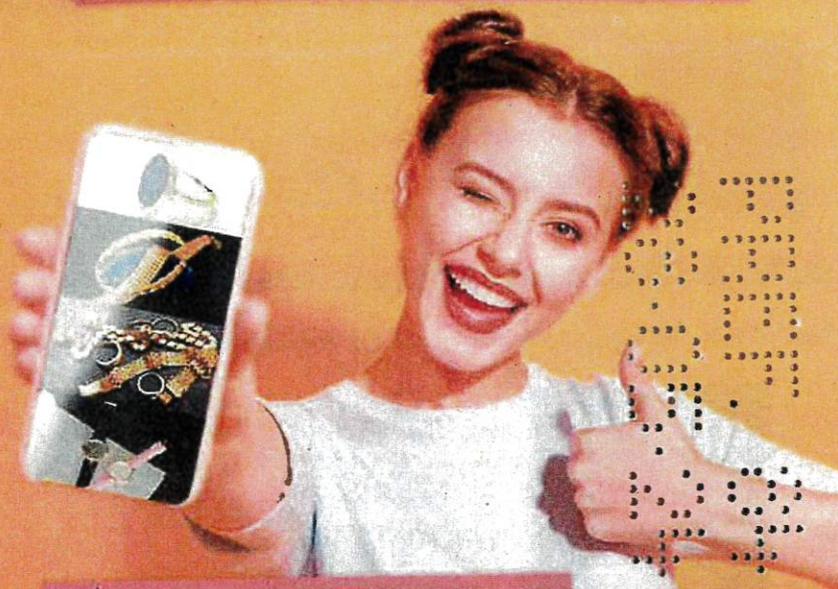
LE DIRECTEUR,

*certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
informe qu'en application des dispositions du décret n° 1025 du 28 novembre 1983, modifié, les décisions administratives peuvent être contestées
par voie de recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes et ce dans un délai de deux mois à compter de leur notification*



RAPPORT DE GESTION 2023

Avec mes bijoux 9 et 14 carats, j'obtiens un prêt immédiatement !



 18, 22 et 24 carats c'est possible aussi quelle que soit ma situation.
Mes objets resteront en sécurité.
Je les récupère dès que je rembourse.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

cmavignon.com 

AVIGNON : 04.90.80.60.20

ARLENSAS : 04.90.63.40.00

VALENCE : 04.75.40.16.11

ARLES : 04.90.47.06.97

Caisse de Crédit Municipal d'Avignon - Établissement public de crédit et d'aide sociale
Siège social : 2 rue Viala BP80212 84002 AVIGNON cedex 10. SIREN 268401106. L'intermédiaire d'assurance inscrit à FOFIAS (organisme pour le registre des intermédiaires d'Assurance) sous le numéro 07030366 (consultable sur www.ofias.fr).

Réalisation : product-art.fr | Crédit photo : Alphasoft - stockphoto.com | Imprimeur : Rimbaud - 538 Route d'Avignon - 84300 Grillon



PROFIL

UN ANCRAGE HISTORIQUE AU TERRITOIRE

Le Griffon :



Dans les mythologies de l'ancienne Mésopotamie puis de la Grèce Antique, le Griffon est présenté comme une créature fabuleuse mi- aigle, mi- lion, farouche gardien des trésors. Il figurait dans les armoiries de la ville de Pérouse dans laquelle est créé, en 1462, le premier Monte di Pieta italien, banque à but caritatif, à l'initiative du moine Barnabé de Terni. C'est à ce double titre de gardiennes des objets remis en gage et d'héritières des Monts de Piété, que les Caisses de Crédit Municipal utilisent aujourd'hui cet emblème.

Le griffon d'aujourd'hui pour notre établissement se caractérise par un ancrage fort à son identité avignonnaise : le nom commercial est intégré au logo, les pattes avant sont reliées aux pattes arrière par une arche rappelant le pont Saint Bénézet, le griffon avance mais en regardant en arrière son riche passé. Par ailleurs, la solidité de l'institution est confirmée par sa stature debout sur ses quatre pattes et la sécurité par l'aile déployée.



Création du Mont de Piété d'Avignon, le tout premier en France :

La Congrégation Notre-Dame, de Lorette fondée en 1577 à Avignon est érigée en Mont de Piété le 17 avril 1610.



Elle recueille l'approbation pontificale du Pape Paul V le 22 juillet 1612. Cette bulle papale légalise ainsi le prêt sur gage aux populations défavorisées d'Avignon et du Comtat Venaissin, états pontificaux jusqu'en 1792.

L'établissement connaît un succès permanent et prospère dans les vastes bâtiments de sa fondation, rue Saluces. Son activité n'a jamais été interrompue sauf sous la révolution française.



Pour financer sa mission sociale, les dons et le bénévolat ayant peu à peu disparu, l'établissement a toujours su créer au cours de son histoire des activités annexes qui ont, elles aussi, joué un rôle essentiel pour la vie économique locale :

- la condition des soies en 1802,
- la Caisse d'épargne d'Avignon en 1832



- le bureau de pesage des soies en 1865,
- le magasin général des soies en 1912,

Autres dates importantes :

- 1918 : Les "Monts de Piété" sont autorisés à gérer des comptes de dépôt et à modifier leur dénomination pour devenir des Crédits Municipaux.
- 1924 : La Caisse d'Épargne quitte notre siège historique de la rue Saluces pour la rue Joseph Vernet et devient progressivement indépendante.
- 1949 : Sur délibération de son Conseil, le Mont de Piété d'Avignon devient le Crédit Municipal d'Avignon.
- 1954 : Les Crédits Municipaux sont autorisés à consentir des prêts aux fonctionnaires.
- 1984 : La loi bancaire donne aux Crédits Municipaux un statut d'établissements de crédit.
- 1986 : Le Crédit Municipal quitte définitivement la rue Saluces pour s'installer rue Viala. Dans le siège historique est installé le service des archives municipales, gardien du musée du Mont de Piété.
- 1992 : La loi portant réforme des Caisses de Crédit Municipal réaffirme leur rôle social et définit leur statut d'établissement public communal.
- 1998 : La commune d'Avignon fait un apport en dotation au Crédit Municipal.
- 2008 : 2 décrets, l'un portant sur l'organisation des Caisses de Crédit Municipal, l'autre sur les prêts sur gages confortent leur statut d'établissement public et leur rôle social.

ZONE D'INFLUENCE

SIEGE SOCIAL

2 rue Viala-BP 80212 –
84009 Avignon Cedex 1
Tél. 04.90.80.60.20 –

www.cmavignon.com

www.facebook.com/creditmunicipalavignon/

L'Agence d'Avignon assure des
permanences sur RDV à :
Centre Hospitalier d'Avignon

AGENCE de CARPENTRAS

38 avenue Wilson, Place Terradou –
84200 Carpentras –
Tél. 04.90.63.40.00

L'Agence de Carpentras assure des
permanences sur RDV à

ORANGE

AGENCE de VALENCE

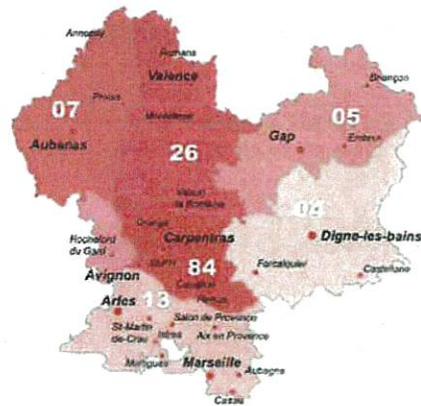
302 avenue Victor Hugo –
26000 Valence –
Tél. 04.75.40.16.11

AGENCE D'ARLES :

24 Bd Émile Combes – 32000 ARLES –
Tél. 04.90.47.06.97

L'agence d'Arles assure des permanences
sur RDV à

SALON, ISTRES, MARTIGUES



RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'ETABLISSEMENT

Le Crédit Municipal d'Avignon est un établissement public local. Ses interventions dans le financement ou l'accompagnement des particuliers privilégient la proximité avec un rayonnement principalement régional et participent au développement du tissu économique et social.

Le prêt sur gage permet de donner une utilité économique à des objets qui à l'origine avaient une simple vocation vestimentaire ou décorative. Il met en lumière leur valeur d'échange en permettant à leur propriétaire d'obtenir un financement contre leur dépôt en garantie au Crédit Municipal.

1/ Une responsabilité sociale

Depuis 2019, le Crédit Municipal d'Avignon a développé son engagement d'acteur social par la mise en œuvre de mesures privilégiant la santé au travail des agents et la réduction de l'impact environnemental des activités de l'établissement. En 2020, afin d'encourager l'emploi de moyens de déplacement alternatifs à l'emploi de la voiture par le personnel, une prime spécifique a été mise en place.

L'établissement applique des mesures salariales en accord avec le statut de la Fonction Publique, en cohérence avec les fonctions et en respectant l'égalité hommes/femmes. La santé et le bien-être au travail font partie des priorités. Chaque agent dispose d'un siège ergonomique et des travaux ont été réalisés pour l'amélioration des locaux. La Médaille du travail est mise en place et permet de valoriser l'expérience du personnel. Les agents sont sensibilisés également sur leurs obligations et notamment à la mise en œuvre de nos valeurs dans le cadre de leur travail.

Un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes a été mis en place en partenariat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse.

2/ Un engagement environnemental

L'établissement a choisi de distribuer des objets publicitaires constitués de matériaux respectant l'environnement: stylos en carton, chapeaux en paille, sac en coton. S'agissant des fournitures de bureau, il est donné la priorité au papier et matériaux recyclés.

En matière de financements, le Crédit Municipal mène une stratégie de promotion du développement durable en proposant depuis 2019 le « Prêt Vert ». Ce prêt permet aux particuliers de bénéficier d'un barème privilégié encourageant ainsi les projets s'inscrivant dans le cadre du respect de l'environnement ou des économies d'énergie.

Un Plan de Mobilité a été adopté dès 2020 par notre Conseil d'Orientation et de Surveillance afin d'encourager le personnel à employer des moyens de transports alternatifs à la voiture (transports en commun, vélo) pour venir au travail. L'établissement prend en charge la moitié des dépenses de transport en commun des agents concernés et verse une prime annuelle de 200€ aux agents ayant utilisé leur vélo pendant au moins 100 jours dans l'année.

En 2023, 6 agents ont utilisé régulièrement le vélo, 2 les transports en commun (Train, bus et tramway) et 2 font ensemble du co-voiturage.

Le recours aux formations à distance est privilégié : le personnel peut les suivre depuis le lieu de travail et évite donc les déplacements (visio-conférence ou e-learning). La plupart des réunions avec nos partenaires sont également réalisées en visio-conférence.

L'établissement impose au prestataire en charge des travaux d'entretien des locaux l'utilisation de produits naturels ou biodégradables.

Depuis plusieurs années le tri sélectif est obligatoire : le Crédit Municipal s'est engagé dans le recyclage du papier utilisé et dans l'utilisation de papier recyclé.

3/ Une action de terrain et de proximité

L'ancrage local du Crédit Municipal se concrétise notamment par les conventions de partenariat formalisées avec les collectivités territoriales, les CCAS, les associations ou les entreprises privées de notre zone d'influence. Ces partenariats portent sur le microcrédit ou sur l'accès à tous nos services pour les agents des collectivités à des conditions privilégiées.

En matière d'épargne, notre livret CCMA et nos comptes à terme permettent le financement des prêts sociaux débloqués au niveau local que sont les prêts sur gage et les microcrédits.

4/ Des valeurs éthiques

Le Crédit Municipal obéit aux règles déontologiques de la fonction publique (service public) cumulées à celles de la profession bancaire, mais pas seulement.

Nos valeurs éthiques nous semblent évidentes au sein de l'établissement mais il est apparu comme une nécessité de pouvoir communiquer sur ces valeurs auprès du grand public au travers d'un document formalisé.

C'est pourquoi l'établissement diffuse auprès du public une plaquette intitulée « Naturellement éthique » qui synthétise ses valeurs en insistant sur plusieurs points :

- Un établissement indépendant d'un groupe national ou international. La gouvernance est établie à Avignon
- Un rayonnement régional
- Des ressources financières provenant de son activité locale (absence de subventions publiques ou d'actionnaires privés)
- Une activité qui finance les projets locaux
- Un engagement pour le développement durable (prêt vert)
- Un engagement avec les acteurs locaux : CCAS, Mission Locale Jeunes du Grand Avignon, Banque Alimentaire, Secours catholique, Restaurants du cœur, UDAF...
- La promotion de la distribution de la monnaie locale « la roue ».

RAPPORT D'ACTIVITE DU DIRECTEUR

I. LES TEMPS FORTS DE L'EXERCICE 2023

⇒ L'administration générale

Deux marchés publics sous la forme de la procédure adaptée (MAPA) ont été conclus en 2023 : le marché de l'électricité, attribué à Total Energie et un marché relatif au dispositif de chauffage et climatisation du siège, attribué à l'entreprise Climat Contrôle.

Les agents en charge de la paye ont suivi une formation portant sur la DSN (données sociales nominatives).

⇒ Les actions commerciales, les partenariats, la communication:

2023 a vu la signature de nouveaux partenariats pour le microcrédit personnel avec les CCAS de Remoulins, Castillon du Gard, Laudun-l'Ardoise, Saulce sur Rhône, Montélimar, Istres et le Conseil départemental de Vaucluse. Pour ce dernier les premières formations ont eu lieu en fin d'année et se poursuivront sur 2024.

L'établissement s'est également rapproché d'autres partenaires potentiels tel que la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon, territoire sur lequel est en cours d'expérimentation un projet TZCLD, Territoire Zéro Chomeur de Longue Durée. Dans ce cadre des Entreprises à But d'Emploi (EBE) pourraient être intéressées par notre dispositif de microcrédit personnel accompagné.

Des rencontres ont eu lieu avec plusieurs partenaires : Caisse de Marseille, Restaurants du cœur, Secours catholique, CCAS de Fontvieille, Le Puy Sainte Réparate, Périers, Caromb, Mazan, Arles, Rochefort du Gard, Néoprêts et autres courtiers. Notre établissement a participé à un atelier très intéressant ouvert au public organisé par le CCAS de Graveson.

Pour la troisième fois ont été organisées « les journées CCMA » afin de faire connaître nos missions au travers de promotions, de prospections et d'une meilleure signalisation de nos agences par des bannières.

Le site vitrine est régulièrement animé tout au long de l'année grâce à notre newsletter ainsi que des actualités régulières. Des « sms » sont envoyés aux clients de temps en temps pour souligner des promotions ou services.

Notre communication sur les réseaux sociaux se traduit par des « post » fréquents d'information sur notre page Facebook <https://www.facebook.com/creditmunicipalavignon/>

Ce compte Facebook ouvert fin 2015 comptait, fin 2023, 528 abonnés (277 fin 2018, 334 fin 2019, 416 fin 2020, 474 fin 2021, 509 fin 2022) soit une nouvelle progression de 3,73% en un an. Il s'agit à 56,80% de femmes et 43,20% d'hommes. On compte 22 publications sur 9 mois soit une moyenne de 2 publications par mois. 24 questions ayant donné lieu à échanges ont été dénombrés cette année. Les villes françaises dans lesquelles nous comptons le plus d'abonnés sont par ordre décroissant Avignon, Arles, Carpentras, Orange, Valence, Villeneuve-les-Avignon, Nîmes, Pujaut, Marseille et Paris.

Des articles de presse ont relayé nos missions : La Provence, Le Midi Libre, L'écho du mardi.

Rappel des participations à d'autres organisations :

- M Fournier est Président de la Conférence Permanente des Caisses de Crédit Municipal et Monsieur Faedda Secrétaire adjoint.
- M Faedda représente les créanciers en tant que Commissaire titulaire à la Commission de Surendettement de Vaucluse.
- M Blanc est Secrétaire et Trésorier du Comité Départemental des Banques de Vaucluse (FBB).

⇒ Le service de l'information

Notre service informatique a travaillé principalement sur les dossiers suivants :
automatisation des états réglementaires.

⇒ La conformité

L'exercice 2023 a connu une nouvelle fois de nombreuses adaptations pour accompagner l'évolution de nos activités en application des changements réglementaires.

Nomination des responsables LCB-FT, nouvelle procédure de traitement des réclamations, procédure d'exercice des droits auprès du Délégué à la Protection des Données, Procédure de gestion des prélèvements représentés pour défaut de provision, fiches de procédure LCB-FT sur l'identification des clients, l'examen renforcé et la déclaration de soupçon, fiche récapitulative des obligations de LCB-FT, remboursement des opérations carte bancaire et rétro-facturation (charge-back), comptes à terme : procédure des pénalités en cas de retrait anticipé, dépôts à vue : procédure relative aux chèques et procédure relative aux découverts, procédure d'exercice incendie, commission des prêts personnels : procédure des échanges en ligne des dossiers entre services, terminaux de paiement électronique : édition des tickets client sur demande du client, réglementation de l'accès limité au Service informatique, Gages : interdiction de paiement faite aux clients via un compte professionnel, procédure de distribution du contrat groupe assurance emprunteur CNP, règles applicables en matière de vidéo-protection et vidéo-surveillance.

⇒ Les contrôles et les risques, la cellule LCB FT

Nos procédures de contrôles ont conduit à 17 *déclarations de soupçons* auprès de la cellule TRACFIN au cours de l'année 2023 (4 en 2018, 10 en 2019, 12 en 2020, 16 en 2021, 9 en 2022). 7 opérations concernaient des prêts personnels refusés dont les pièces ont été falsifiées, 4 opérations étaient relatives à des retraits ou dépôts d'espèces ou de chèques sur comptes à vue, 6 à l'activité des prêts sur gage dont 2 ventes.

Par ailleurs, 4 déclarations ont été faites dans le cadre de la communication systématique d'informations (COSI) relatives aux débits et crédits en espèces atteignant ou dépassant 10000€ dans le mois et par client (3 en 2020, 4 en 2021, 3 en 2022).

Nos applicatifs informatiques permettent un contrôle continu par rapprochement des noms de nos clients avec les listes établies par les autorités, notamment pour le gel des avoirs et les élus. En effet, tous nos clients repérés comme élus locaux ou nationaux sont font l'objet d'une vigilance renforcée. Les états d'alertes mis en place à ce titre n'ont jamais conduit à constater l'implication de l'un de nos clients.

S'agissant des contrôles permanents, ils sont assurés régulièrement tout au long de l'année au 1^{er} et 2^{ème} niveau et attestés sur un registre par service. Les contrôles permanents ont été réalisés et formalisés tout au long de l'année pour toutes nos agences concernant les services bancaires, le prêt sur gages, la LCB FT mais également au siège pour notre Système d'Information.

Deux contrôles sur place des stocks des gages par site sont diligentés chaque année (inventaire exhaustif). Des contrôles aléatoires des stocks sont réalisés par les régisseurs systématiquement tous les mois sur 3 contrats sélectionnés de façon aléatoire par le service informatique. Des contrôles aléatoires quotidiens sur 2 engagements au moins sont réalisés par l'agence comptable au siège. Des contrôles aléatoires sont réalisés chaque semaine par la direction sur un contrat par agence.

Des contrôles aléatoires sont également réalisés sur les prêts personnels payés, les ouvertures et clôtures de comptes à vue

Les contrôles issus du plan sont archivés en fin d'année par la direction.

L'audit 2023 a porté sur : la conformité dont LCB FT, protection clientèle, affichage et communication, PUPA et PPR. Le service des dépôts de fonds d'Avignon a également été audité.

Ces audits font état de bons dispositifs et n'ont donné lieu à aucune observation de criticité élevée. A noter quelques observations de criticité moyenne : cadre procédural relatif à la conformité à compléter, absence de dispositif de classification des risques LCB FT, les informations tarifaires n'étaient pas à la disposition du public en libre-service lors de l'audit sur Avignon. Les rectificatifs nécessaires ont été mis en place ou sont en cours.

Par ailleurs, tous nos agents ont suivi une formation LCB FT dispensée par la société IFF en octobre 2023 et 4 cadres une formation à la gestion de crise et au plan d'urgence et de continuité de l'activité.

⇒ La comptabilité et le recouvrement

L'agence comptable assume avec efficacité, outre la comptabilité publique, la liasse fiscale et l'IS, le suivi du recouvrement, les poursuites et les contrôles des disponibilités et valeurs (gages). L'agent comptable participe en outre à la réalisation des états réglementaires limités à la direction.

⇒ Les services bancaires :

L'activité des prêts est restée soutenue grâce au développement des conventions avec les courtiers.

⇒ Le service des prêts sur gage :

L'équipe du siège a assuré des remplacements en agence. Les agents de tous les sites ont suivi une formation intitulée « l'or et les bijoux ».

⇒ L'agence d'Arles

L'activité des prêts personnels reste très soutenue grâce aux courtiers ; le partenariat avec la Caisse de Marseille fonctionne très bien : après 1 an, l'encours est de 39 prêts pour 365 k€. L'activité des prêts sur gage est en constante progression; la production dépasse désormais le niveau de celle de Carpentras.

⇒ L'agence de Carpentras

Le responsable d'agence est assisté de la régisseuse et de 2 autres collaborateurs tous à temps plein dont l'un dédié plus particulièrement aux prospections commerciales. L'agence a fortement développé les comptes à vue depuis son implantation sur Carpentras et l'on observe une belle progression de la production de prêts personnels.

⇒ L'agence de Valence

L'année a été marquée par des absences exceptionnelles et prolongées. La gestion des services guichets est la priorité et ne permet pas de développer les prospections. Les renforts d'autres agences ont permis la continuité du service. S'agissant du microcrédit, 2 nouveaux partenariats ont été conclus avec les CCAS de Saucel-sur-Rhône et de Montélimar.

II. L'EVOLUTION DES ACTIVITES

A/ Le prêt sur gage

Le prix de l'once d'or en € est resté élevé mais a fluctué en 2023 :

3/12/2021	23/11/22	29/03/23	17/07/23	18/01/24
1606,46	1735,75	1812,91	1739,80	1847,00

L'établissement a ajusté le montant prêté au gramme d'or en fonction de cette évolution :

Montant prêté par gramme d'or 750/1000 (18 carats) de fin 2021 à début 2024 :

9/11/2021	1/02/2022	22/02/22	3/03/22	30/03/23	18/07/23	25/01/24
24	23	24	25	27	25	26

Le barème de prêt en vigueur au 25/01/2024 est le suivant :

<u>MONTANT PRETE AU GRAMME D'OR</u>		
	PRET	VENTE REQUISE
Lingots et pièces 22 ou 24 K et or 24 K	31	32
Bijoux or 22 K	29	30
Or 18 K	25	28
Or 18 K objets peu courants ou peu demandés et quelques petites pierres	22	23
Or 18 K (or en quantité suffisante) objets peu courants ou peu demandés et	15	16

grosses pierres ou nombreuses petites pierres		
Sauf Camée	11	11
Or 14 K	17	18
Or 14 K pièces en bon état avec quelques petites pierres	11	12
Or 14 K pièces en bon état avec grosses pierres ou nombreuses petites pierres	9	10
Or 9 K	9,5	10,5
Or 9K pièces en bon état avec quelques petites pierres	7	8
Or 9 K pièces en bon état avec grosses pierres ou nombreuses petites pierres	6	7

Compte tenu de l'évolution à la hausse des taux pratiqués sur le marché des prêts, le taux mensuel d'intérêt a évolué à la hausse tous les mois de l'année sauf pour les contrats de moins de 3000 €.

Taux mensuel	1/09/22	1/01/23	1/03/23	1/06/23	1/09/23	1/12/23	1/01/24
< 3001 €	1,35	1,35	1,35	1,35	1,35	1,35	1,35
3001 à 6000 €	0,63	0,69	0,69	0,75	0,80	0,86	0,87
> 6000 €	0,32	0,39	0,42	0,45	0,47	0,50	0,51

783 nouveaux clients ont été enregistrés en 2023 soit une nouvelle progression de +31,15% par rapport à 2022. Au total, on compte 5475 clients détenant au moins un contrat en cours.

Clients nouveaux	2018	2019	2020	2021	2022	2023	variation
En nombre	740	782	419	494	597	783	+31,15%

Globalement, la production de nouveaux contrats est en baisse de 4,95% en nombre et de 2,69% en montant. Toutefois la baisse est limitée au Vaucluse (en montant prêté : Avignon -0,16%, Carpentras -2,57%) alors que la production est en hausse à Valence et Arles (respectivement +1,16% et +54,60% en montant).

Prêts nouveaux	2018	2019	2020	2021	2022	2023	variation
Nombre	6454	6394	5848	5833	7232	6874	-4,95%
K€	5231	5819	3965	3905	5344	5200	-2,69%

La moyenne de ces nouveaux prêts est en hausse de 2,37% et s'établit à 756,49 € :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	variation
Prêt moyen en €	500,61	561,37	678,01	669,49	738,93	756,49	+2,37%

Cependant on constate une importante disparité entre agences de cette moyenne par contrat. La production se répartit ainsi :

Engagements nouveaux	Agence Avignon	Agence Carpentras	Agence Arles	Agence Valence	TOTAL
En K€	2515	604	919	1161	5200
En nombre	3160	1043	1029	1642	6874
Contrat moyen en €	796,02	579,26	893,67	707	756,49
Part dans la production en montant (%)	48,36	11,62	17,70	22,32	100%

Les reconductions (DR + prolongations) de nos contrats augmentent en nombre et en montant.

Reconductions	2018	2019	2020	2021	2022	2023	variation
Nombre	24811	24926	23919	22887	22181	23605	+6,42%
K€	14661	14279	14203	13882	14110	16175	+14,63%

Les dégagements (retraits définitifs de l'objet par le client) diminuent de 8% en nombre comme en montant.

Dégagements	2018	2019	2020	2021	2022	2023	variation
Nombre	5181	5849	6492	5268	5843	5367	-8,14%
K€	2913	3372	3988	3357	4001	3683	-8%

Avec 888 objets ayant donné lieu à vente aux enchères en 2023, les ventes augmentent. Le taux de vente passe de 6% en 2022 à 5,73 % du stock total en 2023. Cela signifie que 94,27 % des objets sont récupérés ou les contrats reconduits.

Ventes	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre	965	924	588	782	745	888
Taux (%)	6,27	5,89	4,07	5,49	5,00	5,73

S'agissant des bonis, le montant constaté (crédits du compte 455-0) connaît une hausse de 1,56% en 2023. Le montant des bonis prescrits dans l'année (compte 875-1) augmente de 10,26%.

Bonis	2019	2020	2021	2022	2023	Variation
Bonis constatés en €	155 295	172 607	169 533	189 001	191 955	+1,56%
Bonis prescrits en €	31 506	18 523	27 169	28 490	31 413	+10,26 %

Enfin, le nombre de contrats gérés et l'encours prêté augmentent dans les mêmes proportions que l'exercice précédent, respectivement de 4,16% et de 10,60%. L'encours augmente dans toutes nos agences et particulièrement à Arles (+22% en nombre et +48% en montant).

Encours net	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	variation
Nombre	14 806	15 342	15 341	15 649	15 680	14448	14251	13875	15494	+4,16%
K€	9 111	9 121	8 928	8 891	8987	8713	8904	8888	10930	+10,60%

Cet encours se répartit désormais de la façon suivante sur nos quatre sites :

Encours 2023	Avignon	Carpentras	Valence	Arles	Total
en nombre	8035	1835	3878	1746	15494
Part (%)	51,85%	11,85%	25,03%	11,27%	100%
en K€	5940	1011	2631	1354	10936
Part (%)	54,31%	9,24%	24,06%	12,38%	100%

L'encours a évolué ainsi :

Opérations	Stock brut au 31/12/2022	Engagements	Dégagements	Dégagements-Renouvellements	Ventes	acomptes	Stock net au 31/12/2023	Prolongations	Total opérations
En nombre	14875	6874	5367	(10273)	888	0	15494	12882	36284
En k€	9888	5200	3683	(7281)	469	0	10936	8944	35465

Il est précisé que les versements d'acomptes ne sont possibles qu'en cas de fortes fluctuations du cours de l'or à la baisse impactant la valeur des contrats ou à titre tout à fait exceptionnel.

Nos services ont réalisé au total sur nos 4 agences, plus de trente-six mille opérations principales dans l'année (engagements, dégagements, DR, ventes et prolongations) soit plus de 161 opérations par jour travaillé (225 jours travaillés par agent), pour plus de 35 millions d'euros.

La durée moyenne réelle des contrats de prêt sur gage est d'un peu moins de 3 ans (33,73 mois) dont 37,49 mois au siège, 25,09 mois à Carpentras, 35,52 mois à Valence et 21,78 mois à Arles. En augmentation de 2015 à 2018, elle baisse depuis 2019.

Durée moyenne des contrats	2019	2020	2021	2022	2023
En mois	40,13	39,58	38,22	34,49	33,73

Enfin, l'âge moyen des clients "prêt sur gage" est de 50 ans, proche de celui des clients "dépôts à vue" (51 ans) ou prêts personnels (53 ans).

B/ Les prêts personnels

Le développement des partenariats, notamment avec les courtiers permet une production régulière. Celle-ci progresse depuis 2016.

L'établissement a réalisé 416 prêts pour 7428 k€, dont 14 aménagements de prêts dus au surendettement pour 133 k€ (dits prêts BDF), soit une production réelle de 402 prêts pour 7295 k€. La production augmente en nombre de 3,22% et en montant de 26,28 %.

Prêts accordés	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation
En nombre	516	379	358	383	431	441	453	447	403	416	+3,22%
En montant(k€) (hors BDF)	4 469	3 257	3 513	3 532	4 400	4 944	5784	5947	5882	7428	+26,28%

La production est comptabilisée sur nos 4 sites selon le lieu de traitement du dossier :

Avignon +46,65%, Carpentras +37,82%, Arles +5,862%, Valence -44,93%. La baisse sur Valence est due à des difficultés de recrutement .

Production 2023	Avignon	Arles	Carpentras	Valence	TOTAL
en nombre	168	115	119	14	416
en montant(K€)	3590	1445	2219	174	7428

Le taux moyen des prêts attribués en décembre 2023 est de 5,84%. Ce taux est en hausse pour la deuxième année consécutive après une baisse constante de 2018 à 2021 : 4,26% fin 2018, 4,20 fin 2019, 3,95 fin 2020, 3,56 en décembre 2021, 4 fin 2022. La production des courtiers représente plus de 23% en nombre et plus de 44% en montant.

Le montant moyen prêté progresse depuis 2017 et s'établit en 2023 à 18147 €.

montant moyen prêté en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	8 660	8 593	9 813	9 215	10 209	11 210	12768	13467	14868	18147

L'établissement gèrait, au 31/12/2023, 1682 dossiers pour un montant global de 19135 k€.

Le montant moyen d'un prêt en stock s'établit fin 2023 à 11376 €.

Encours Prêts*	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dossiers en nb	2 744	2 376	2 071	1 857	1 687	1 665	1 689	1 675	1 649	1 682
Dossiers en K€	22 491	18 290	15 183	13 196	12 869	13 548	14 801	15 777	16 911	19 135
Prêts moyen €	8 196	7 698	7 331	7 106	7 628	8 137	8 763	9 419	10 255	11 376

* RIF inclus

L'encours de prêts augmente de 2% en nombre et de 13,15% en montant. Cette hausse est constante depuis 2019 après plusieurs années de baisse.

Variation de l'encours	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
En nombre	-11,29%	-13,11%	-12,84%	-10,33%	-9,15%	-1,30%	+1,44%	-0,83%	-1,55%	+ 2%
En montant	-14,29%	-18,68%	-16,99%	-13,08%	-2,48%	+5,27%	+9,25%	+6,59%	+7,18%	+13,15%

La répartition de l'encours global sur nos 4 sites s'établit ainsi :

Répartition de l'encours	Agence AVIGNON	Agence CARPENTRAS	Agence VALENCE	Agence ARLES	ENCOURS TOTAL	Répartition
En nombre de contrats	741	369	126	446	1682	
Dont partenaires CCM	152	4	0	39	195	11,59%
Dont courtiers	145	84	23	122	374	22,23%
En K€	9151	4280	1066	4638	19135	
Dont partenaires CCM	1510	62	0	413	1985	10,37%
Dont courtiers	3808	2323	300	2227	8658	45,24%

On constate une progression dans la part occupée par les apporteurs de dossiers : les Caisses de Crédit Municipal, malgré la fin de plusieurs partenariats (Nantes, Nice, Toulouse) représentent encore 10 % de nos encours (en baisse) ; la part des courtiers en K€ passe de 34,86% en 2022 à plus de 45% à fin 2023.

L'établissement propose les catégories de prêts suivantes :

Les prêts personnels classiques

Destinés aux particuliers, ils permettent de financer des projets non professionnels de toute nature : véhicule, travaux, frais de succession, loisirs... dans la limite de 75 000€ et sur une durée maximale de 120 mois.

Les prêts de restructuration ou regroupement de crédits

Ils sont destinés à réduire le taux d'endettement du particulier par l'octroi d'un prêt unique sur une durée plus longue, en rachetant les dettes dont les divers crédits en cours.

66 prêts de ce type ont été réalisés en 2023 pour 1732 K€ dont 46 via un partenaire.
L'encours au 31/12/2023 est de 256 prêts pour 6110 K€ dont 162 via un partenaire.

Les prêts cautionnés

La Compagnie Européenne de Garanties et Cautionnements est très exigeante sur la qualité des dossiers et nous ne bénéficions plus de ce service depuis quelques années.

Toutefois, l'encours géré garanti s'élève à 14 prêts pour 252 k€ soit 1,31 % de l'encours total en montant.

Encours	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Prêts cautionnés	87	79	63	55	52	47	35	25	21	14
	2 036 k€	1 618 k€	1 489 k€	1 376 k€	1 429 k€	1 173 k€	800 k€	600 k€	409 k€	252 k€

Les microcrédits

L'établissement a commencé à distribuer des microcrédits personnels accompagnés en 2016 et l'on a constaté depuis une belle progression liée aux nombreux partenariats construits. Depuis l'origine, 287 prêts ont été débloqués pour 977 k€. Le projet est, dans la grande majorité des cas, destiné à permettre l'accès à l'emploi par la mobilité.

La production est en baisse en nombre comme en montant. L'expérience aidant, nous sommes devenus plus exigeants sur la qualité des dossiers afin d'éviter un taux de contentieux trop élevé sur ce type de prêt. Le montant moyen prêté est en hausse et passe de 3813 à 4196 €.

Production	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre	7	19	37	42	31	78	75	61
Montant	18 k€	38 k€	89 k€	110 k€	90 k€	232 k€	286 k€	256 k€

La production 2023 se répartit ainsi entre nos agences :

Avignon 34 prêts pour 164,408€ (64,19%)
 Arles 18 prêts pour 59,400€ (23,20%)
 Carpentras 7 prêts pour 28,800€ (11,25%)
 Valence 2 prêts pour 3,500€ (1,36%)

Les demandes ont été transmises par différents partenaires :

PARTENAIRE	NOMBRE	MONTANT	Evolution montant	Part de production montant
CCAS Aramon	2	7108	-52,61%	
CCAS Arles	11	32800	-53,47%	12,80%
CCAS Bollène	1	2000	+100%	
CCAS Malaucène	1	1800	+100%	
CCAS Entraigues	1	5000	+100%	
CCAS Cavillon	1	4000	-20%	
CCAS St-Rémy de Provence	4	17500	+139,72%	6,83%
CCAS Morières-les-Avignon	1	2500	-71,26%	
CCAS Le Pontet	3	15000	+100%	5,86%
CCAS La Voulte /Rhône	1	5000	+100%	
CCAS Pierrelatte	1	2500	+100%	
CCAS Pernes les Fontaines	2	12000	+100%	4,68%
CCAs Le Puy Ste Réparate	2	9500	+100%	
CCAS Tarascon	2	6500	+100%	
CCAS Le Thor	1	4000	-51,22%	
Restaurants du cœur 84	2	9200	+100%	
UDAF du Gard	3	11700	-48,50%	4,57%
Secours catholique 84	19	101400	+144%	39,59%
Secours catholique 13	3	10600	+6%	4,13%
TOTAL	61	256108		

Certains CCAS qui avaient déjà présenté des dossiers auparavant n'en ont pas présentés en 2023 : Avignon, Orange, Die, Mazan, Mollégès, Althen des Paluds, Graveson, Plan d'Orgon, Port-St-Louis, Robion, Rochefort du Gard, Oraison, Bourg les Valence, Romans sur Isere, Roquemaure.

Enfin certains partenaires n'ont jamais présenté de dossier depuis la signature de la convention : Banque Alimentaire 84, RTSA, CLCV Arles, SOS Familles-Emaux Arles, CCAS de Caumont, des Angles, de Boulbon, de St Saturnin d'Apt, d'Uchaux, de Grans, de Maussane, de Dieulefit et de Chambonas.

On note la montée en puissance du Secours Catholique qui représente 43,72% de la production 2023.

L'encours au 31/12/2023 est de 210 dossiers pour 493 k€, soit une progression de 16,66 % en nombre et de 14,91 % en montant.

Encours	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre	7	25	58	93	100	147	180	210
Montant	18 K€	44 K€	100 K€	151 K€	155 K€	289 K€	429 K€	493 K€

Le contentieux des prêts personnels

Tous prêts confondus, l'encours des dossiers contentieux est passé de 127 prêts pour 1128 k€ en 2022 à 142 dossiers pour 1274 K€ en 2023. Il représentait, en 2022, 7,70% de l'encours de prêts personnels en nombre et 6,67 % en montant pour passer respectivement à 8,44% et 6,51%. La baisse du taux en montant est principalement liée à la hausse de notre encours.

S'agissant des microcrédits, 20 sont actuellement au contentieux sur un encours de 210 prêts soit un taux d'impayé de 9,52% en nombre et de 8,50% en montant. On constate une bonne qualité des dossiers du Secours catholique.

Il est précisé que les taux réglementaires des prêts non performants, dit NPLs, sont calculés sur des encours en montant comprenant les prêts sur gage, les taux tombent alors en dessous de 5%.

La répartition de l'encours contentieux est la suivante :

Dossiers contentieux	Avignon	Arles	Carpentras	Valence	TOTAUX
en nombre	67	32	23	20	142
dont partenaires	28	4	4	1	37*
en k€	661	233	245	135	1274
dont partenaires	394	41	102	1	549

* 24 dossiers sont d'origine autres CCM, 13 d'origine courtiers.

Tous les dossiers contentieux sont provisionnés.

La part en montant des prêts contentieux d'origine partenaires (CCM et courtiers) est de 43,09% alors que leur part dans l'encours est de 44,91% et dans la production de 55,61%, toutefois cette situation est à surveiller sur la durée, les prêts d'origine partenaires étant récents.

Le montant des pertes a presque doublé en 2023 et représente 0,42% de l'encours. Ces admissions en non-valeur ont évolué sur les dernières années de la façon suivante :

NON VALEURS	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
En K€	41	113	72	125	37	45	104	61	44	81
Taux (%)	0,18	0,62	0,47	0,94	0,29	0,33	0,70	0,39	0,26	0,42

C. Le service des dépôts :

La collecte de l'épargne permet le financement de 75% de nos activités de prêts. Nos ressources "clientèle" s'élèvent à 22,77 millions d'euros alors que notre encours global de prêts représente 30,13 millions d'euros.

Les tarifs des services proposés sont compétitifs pour l'ensemble de notre offre. Nous évitons volontairement tout produit complexe pour nous concentrer sur les services de base attendus d'un établissement de proximité et de service public : tenue des comptes à vue, découverts, opérations de caisse, cartes bancaires, chéquiers, assurances des moyens de paiement, comptes sur livret, comptes à terme, contrats d'assurance-vie en partenariat, et enfin opérations en ligne depuis novembre 2020.

Tout renseignement peut-être obtenu à nos guichets, par téléphone, courrier, courriel, sur notre site www.cmavignon.com ou encore sur Facebook :



<https://www.facebook.com/creditmunicipalavignon/>

Nos titulaires de comptes à vue bénéficient, compte tenu de leur fidélité, de tarifs privilégiés sur la plupart des services proposés, notamment sur les taux des prêts.

➤ Les comptes à vue :

L'établissement gère 2128 comptes. 85,66% de nos clients sont des personnes physiques, l'établissement ayant exclu dans son règlement interne la gestion de comptes professionnels. Les 305 personnes morales sont essentiellement des associations.

Évolutions annuelles des comptes ouverts au Crédit Municipal d'Avignon :

Comptes	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre	1 861	1 876	1 910	1 968	1 990	2 063	2 151	2 181	2 185	2 128
Solde 31/12	3 946 k€	4 438 k€	5 063k€	5 885k€	7 920 k€	8 567 k€	9 552 k€	10 496k€	10 746k€	9 768k€

Le nombre de comptes baisse de 2,60% et le solde de 9,10%. Il s'établit en fin d'année à 9 768 k€.

Le total de l'encours moyen mensuel diminue de 9,32 % et s'élève à 9914 K€.

Comptes	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours moyen K€	3 797	4 074	4 545	5 637	6 719	8 183	9 280	10 371	10 934	9 914
Taux variation	+10,93%	+4,78%	+11,56%	+24%	+19,19%	+21,78%	+13,40%	+11,75%	+5,42%	-9,32+%

Les ouvertures, clôtures et encours de comptes se répartissent ainsi :

Répartition des comptes par site	Agence AVIGNON	Agence CARPENTRAS	Agence VALENCE	Agence ARLLES	TOTAL
Ouvertures 2023 en nombre	103	38	2	19	162
Clôtures en nombre	127	36	35	21	219
Encours en nombre	965	467	225	214	2185
Encours en montant (K€) des comptes créditeurs	6299	2096	589	74	9758
Répartition de l'encours en montant (%)	64,55	21,48	6,03	7,94	100

162 nouveaux comptes ont été ouverts en 2023 mais le nombre de fermetures (219) est toujours important. Elles sont souvent consécutives à nos contrôles visant à réduire le nombre de comptes inactifs ou présentant des opérations à risque mais aussi à la mobilité bancaire des clients.

Comptes	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ouverts	144	174	197	219	206	237	231	228	218	162
soldés	136	159	163	161	184	164	143	198	214	219

Plus de 45% des clients personnes physiques bénéficient d'une autorisation permanente de découvert qui n'est pas accordée ou exceptionnellement aux personnes morales. Plus de 46 % du total des comptes bénéficient d'une assurance des moyens de paiement, via notre partenaire SPB.

10.84% des comptes (hors contentieux) sont débiteurs (12.78% en 2022), en grande majorité avec convention de découvert. L'encours moyen débiteur augmente pour représenter 0,81 % de l'encours net moyen (0.62% en 2022).

Le contentieux baisse légèrement avec 27 comptes contre 28 en 2022, 31 en 2021 et 36 en 2020, et représente 1,27% des comptes en nombre contre 1,28 % en 2021.

La gestion des clients fragiles

Dans le cadre de son action sociale et de son partenariat avec la Mission Locale Jeunes du Grand Avignon, plus de 20 comptes sont ouverts à des jeunes afin de favoriser leur accès à la formation et à l'emploi. De même, un partenariat avec le Conseil départemental permet l'ouverture de comptes à des mineurs placés sous sa tutelle (30 comptes au 31/12/2023).

2 comptes sont gérés dans le cadre du droit au compte.

370 clients ont été identifiés comme fragiles financièrement mais 65, seulement ont accepté l'offre spécifique. 547 cartes de paiement à autorisation systématique sont utilisées par nos clients.

➤ Les bons de caisse et les comptes à terme :

L'encours des CAT diminue depuis 2016. L'établissement a décidé d'abandonner l'émission des BDC à compter de 2020, sauf encours des clients actuels qui reste renouvelable (reste un seul client).

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
BDC	743 k€ 23 récépissés	736 k€ 19 récépissés	790 k€ 19 récépissés	540 k€ 14 récépissés	530 k€ 13 récépissés	521 k€ 13 récépissés	481 k€ 5 récépissés	357 k€ 3 récépissés	357 k€ 3 récépissés	108 k€ 1 récépissé
CAT	9 828 k€ 410 contrats	9 590 k€ 395 contrats	8 474 k€ 334 contrats	7 409 k€ 246 contrats	4 963 k€ 209 contrats	5 326 k€ 195 contrats	5 140 k€ 184 contrats	4 780 k€ 170 contrats	4 143 k€ 152 contrats	5 117 k€ 194 contrats

➤ Les livrets :

L'établissement a fait le choix de ne pas proposer les livrets défiscalisés mais son propre livret B afin de favoriser sa trésorerie tout en évitant les coûts liés à la gestion de ces produits réglementés.

L'encours en nombre, en diminution depuis 2018 en raison d'un nombre de clôtures supérieur aux ouvertures, diminuée de 4,67% en 2023 et s'établit à 1141 livrets. L'encours en montant augmente de 3,34 % et s'élève à 7768 k€. La moyenne par livret est de 6808€. 39 titulaires sont des personnes morales pour un encours de 498 k€, soit 6,62% de l'encours total.

Evolution globale	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre	1 156	1 178	1 206	1 238	1 223	1 214	1 205	1 214	1 197	1 141
Montant	5 212 k€	5 335 k€	5 712 k€	5 977 k€	6 294 k€	5 954 k€	6 817 k€	7 595 k€	7 517 k€	7 768 k€

Répartition des livrets par agence	Agence AVIGNON	Agence CARPENTRAS	Agence VALENCE	Agence ARLES	TOTAL
Ouvertures 2023	27	26	1	12	66
Clôtures 2023	39	24	48	11	122
Encours en nombre	460	343	214	124	1141
Encours en montant (K€)	3937	2462	772	597	7768

➤ Globalement, les ressources clientèle restent stables et représentent près de 23 millions d'euros.

➤ Information sur les comptes inactifs

Six comptes inactifs ont été clôturés et transférés à la CDC en 2023 :

Comptes inactifs Transférés CDC	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
nombre	67	3	5	11	2	2	0	6
Montant en €	21538	568	106	7201	1202	511	0	4935,58

Au 31/12/2023, on dénombrait 46 comptes inactifs pour un montant global de 10669,56€ (77 pour 8890 € fin 2022).

D. Les autres services :

La CNP reste notre partenaire historique et principal puisque cette société assure efficacement nos clients prêts personnels dans le cadre d'un contrat groupe spécifique. Les recettes sur les primes ont augmenté cette année de plus de 13000€, en parallèle avec la production de prêts personnels.

Pour la protection des moyens de paiement des titulaires d'un compte à vue, nous commercialisons « *Griffon-Protection* » en partenariat avec SPB.

CNP-Amétis propose à nos clients toute une gamme de produits d'assurance et l'expertise de conseillers en patrimoine.

Notre établissement continue de proposer à titre tout à fait accessoire les prêts immobiliers via nos partenaires.

Enfin, rappelons que nos services ne distribuent plus la monnaie locale « la roue » sur Avignon et Carpentras, l'association Sève84 ayant cessé ses activités. Notre agence d'Arles continue de proposer ce service pour l'instant avec l'association Monnaie d'A.

III. LES RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2023

Le produit net bancaire

Après les baisses consécutives constatées les années précédentes (sauf en 2017), le PNB a progressé de 2,83% en 2021, de près de 8% en 2022 et de 9.87% en 2023. Début 2023, l'établissement a pu

encore bénéficier de taux d'intérêts limités servis à nos clients sur les placements ainsi que d'un endettement quasi nul. Par ailleurs, on constate une augmentation des recettes liées à nos activités de prêts sur gages (+295 k€) et de prêts personnels (+90 k€).

PNB	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Montant K€	2973	2812	2687	2704	2630	2625	2438	2507	2735	3005
Variation %	-6,49	-5,41	-4,44	+0,63	-2,73	-0,19	-7,12	+2,83	+9,09	+9,87

Maîtrise des frais généraux

Les frais généraux augmentent de 3,53 %. Ils restent maîtrisés compte tenu de la hausse de la valeur du point d'indice des fonctionnaires et de l'inflation que nous avons connu en cette période de crise.

On constate comme en 2022, la baisse des dépenses d'énergie, de téléphone et de courrier et la hausse des prestations bancaires.

Frais généraux	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Montant K€	2283	2270	2460	2510	2430	2238	2240	2251	2296	2377
Variation %	+0,22	-0,57	+8,37	+2,03	-3,18	-0,28	-0,08	+0,48	+2	+3,53

Un résultat en équilibre

Le RBE qui avait fortement progressé en 2022 (+237%), augmente encore de 94% en 2023. Le résultat net d'exploitation est ensuite impacté par les dotations aux provisions et par les pertes, néanmoins il progresse de 194%. Le résultat net dépend des dépenses et recettes exceptionnelles. Les premières sont constituées principalement de la contre-passation au 1^{er} janvier des droits fixes courus non échus des contrats de gages comptabilisés en recettes au 31/12 de l'exercice précédent ainsi que de dépenses relatives à l'exercice précédent. Les recettes exceptionnelles représentent les bonis prescrits, la reprise de décote et le recouvrement de créances admises en non-valeur.

Le résultat net après impôt s'élève à 154 k€ (18 k€ en 2022) soit un bond de 746%.

Résultat net après impôt	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Montant K€	393	228	71	2	114	90	-14	3	18	194
Variation %	+19,45	-41,98	-68,85	-97,18	+5600	-21,05	-115,55	+110	+1700	+746

Un coefficient net d'exploitation de 84,92%

Le coefficient d'exploitation s'améliore pour la troisième année consécutive.

Coefficient D'exploitation	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux en %	77,70	82,41	92,76	94,37	93,35	92,25	99,65	97,27	91,46	84,92
Variation %	+0,19	+6,06	+12,56	+1,73	-1,08	-1,17	+8,02	-2,38	-5,97	+7,15

La structure du bilan

Elle est saine.

Les ressources :

Nos fonds propres après intégration du résultat, s'élèvent à 9619 k€ et représentent 28 % des ressources.

La proportion des ressources clientèles (dépôts des clients) est de 66 %. Celle de l'interbancaire passe de 0,30 à 3,1% laissant présager la hausse attendue en 2024 du fait du besoin de trésorerie pour financer la forte activité de prêts.

Les emplois :

Notre trésorerie a été maintenue à 3 millions d'euros en 2023 du fait du déblocage de titres placés. Elle représente 9% des emplois.

La part des emplois clientèle (encours prêté) est passé de 73 % en 2021 à 80% en 2022 et 87% en 2023.

La part des prêts sur gage, bien qu'en baisse au profit des prêts personnels, représente 37.87 % des emplois clientèle.

Répartition des emplois clientèle	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Prêts sur gage	31.2%	35.1%	40.0%	43.2%	43.6%	42.5%	39%	37.9%	38.80%	38.87%
Prêts personnels	68.6%	64.5%	59.6%	59.4%	56.1%	57.2%	60.7%	61.80%	60.9%	60.87%
Découverts	0.2%	0.4%	0.4%	0.4%	0.3%	0.3%	0.3%	0.3%	0.3%	0.26%

Conclusion

Malgré un contexte défavorable d'inflation et de hausse des coûts financiers, l'amélioration de notre activité commerciale constatée en 2018 et 2019, freinée en 2020 par la crise sanitaire, reprend depuis 2021 tant pour les prêts personnels que pour les prêts sur gage. Combiné à une bonne maîtrise des charges, cette évolution nous permet d'afficher un bon résultat.

L'établissement a réussi à préserver une certaine stabilité des fonds déposés par la clientèle mais il est nécessaire de se donner les moyens d'une collecte plus importante.

Il faut en effet pouvoir répondre à nos besoins liés à la forte activité de prêt.

Pour une meilleure rentabilité, il est préférable de se reposer sur la clientèle qu'avoir recours à l'emprunt qui a un fort impact sur les charges bancaires.

Tous les ratios réglementaires sont respectés. Nos services sont performants et nos procédures en conformité avec les attentes des autorités.

Tous ces points positifs nous permettent d'envisager l'avenir avec sérénité. Je remercie à nouveau l'ensemble du personnel, notre Présidente, nos administrateurs et particulièrement notre Vice-président, très impliqué aux côtés de nos équipes.

JD.FAEDDA



PATRIMOINE DE LA CCM



ETAT DU PERSONNEL



INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES ¹

2014
2013

¹ Les données monétaires sont exprimées en milliers d'euros sauf indication contraire.

PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA CAISSE :

➤ Sur Avignon :

La Caisse de Crédit Municipal d'Avignon possède sur deux sites, en plein centre-ville, 820m² de bureaux :

- Le siège social, bâtiment de 600 m², sis 2 rue Viala, affecté également à l'accueil de la clientèle, a été acquis en pleine propriété en 1985 pour une valeur totale initiale de 684 969,90 €.
- D'autres bureaux d'une superficie de 220 m² situés Plan de Lunel, acquis en copropriété en 1991 au prix de 190 561,27 € abritent des bureaux de réception de la clientèle prêts personnels ainsi que la salle de réunion.

➤ Sur Carpentras :

L'établissement est propriétaire d'un immeuble sis au 38 avenue Wilson d'une surface de 150 m² acquis en 2002 au prix de 147 875,55 € et abritant l'agence de Carpentras.

➤ Sur Arles :

L'établissement s'est rendu acquéreur courant 2014, pour un prix de 300 000 euros d'une maison d'habitation de 140 m² sise 24 boulevard Émile Combes transformée en agence bancaire ouverte en janvier 2016.

ETAT DU PERSONNEL :

La Caisse de Crédit Municipal d'Avignon compte 30 agents inscrits à l'effectif au 31 décembre 2023, dont :

Effectifs rémunérés : 30 agents.

Effectifs utilisés : 28 agents.

Équivalent Temps Plein : 29.50

Comprenant :

- 28 agents de la fonction publique territoriale
- 2 agents contractuels relevant du régime général de droit public,

Répartition par grade du personnel :

- 1 cadre A+
- 4 cadres A (dont 3 titulaires et 1 non titulaire)
- 7 cadres B (tous titulaires)
- 18 cadres C (dont 1 non titulaire)



BILAN DE CLÔTURE – Comptabilité Publique

ACTIF

ART	LIBELLES	ACITF NET
201	PRIMES & FRAIS D'EMISSION	0,00
2013	Frais d'établissement et d'études	0
	Actif BRUT	0
2018	Amorti des frais d'Éis	
203	LOGICIELS	2708,47
2030	Actif BRUT	203 607,02
2038	Amortissements des logiciels	-200 898,45
208	Autres immobilisations incorporelles	44189,07
2080	Immobilisations incorporelles	6321,55
2081	Certificats d'associés F G D R	37667,52
2100	TERRAIN	
212	Constructions	424709,76
2123	Actif BRUT	1 830 023,41
2128	Amorti des constructions	-1 405 313,65
214	Matériel et outillage	98523,73
2140	Matériel hors informatique	
	Actif BRUT	587 102,67
2141	Matériel informatique	
	Actif BRUT	218379,28
2148	Amorti du mat. & outillage	-707158,22
215	Matériel de transport	0,00
2150	Actif BRUT	66081,24
2158	Amorti du mat. de transport	-66081,24
216	Autres immobilisations corporelles	550416,40
2160	Mobilier et mat. de bureau	
	Actif BRUT	246388,04
2162	Agencements aménagés et installations	
	Actif BRUT	1 088 158,24
2168	Amorti autres immobilisations corporelles	-1 354 130,78
230	Immobilisations en cours	0,00
2300	Immobilisations corporelles	0,00
2301	Immobilisations incorporelles	0,00
261	Titres de participation	0,00
2611	Titres non-inscrits à la côte officielle	
2619	Provisions Titres de Participation	
27	Dépôts et cautionnements	27316,01
270	Dépôts versés	27316,01
275	Cautionnements versés	0,00
TOTAL CLASSE II		1 147 863,44

ART	LIBELLES	ACITF NET
410	EMPRUNTEURS / CREANCES	17 950 701,57
4103	Prêts personnels	17 871 099,39
4106	Autres crédis de trésorerie	
4108	Autres crédis	78 702,18
416	Capital à recevoir	279 051,02
4163	Prêts personnels	279 051,02
417	Capital non recouvré	33 301,27
4173	Prêts personnels	33 301,27
418	Créances rattachées	73 715,37
4183	Prêts personnels	73 715,37
419	Créances douteuses, litigieuses	323 088,16
4190	Créances douteuses ou litigieuses	1 209 768,80
4191	Créances rattachées douteuses ou litigieuses	83 902,51
4199	Prov. pour créances douteuses	-970 580,15
437	État, impôts sur les bénéfices	0,00
445	Autres chèques CCM à vue	430,00
456	Gages réquisitionnés	10 700,52
466	Charges payées ou comptabilisées d'avance	182 051,13
4688	Autres charges payées d'avance	182 051,13
480	Intérêts payés ou comptabilisés d'avance	0,00
488	Autres produits et intérêts reçus	76 202,33
4888	Autres produits à recevoir	76 202,33
489	Compte de régularisation	0,00
490	Produits bruts des ventes de gages	17,32
492	Paiements à imputer ou à régulariser	35 588,34
4929	Autres paiements divers à imputer	37 705,14
TOTAL CLASSE IV		18 964 847,03

ART	LIBELLES	ACITF NET
510	PRETS SUR GAGES CORPORELS	11 434 252,00
5102	Prêts sur Gages Corporels	10 936 362,00
5103	Créances rattachées sur G C	497 890,00
540	ENCAISSEMENTS NON DISPONIBLES	54 399,92
5401	Chèques à recouvrer	54 399,92
550	TITRES DE PLACEMENT	00,00
560	BANQUE DE FRANCE	268 152,27
5601	Compte ordinaire	268 152,27
567	Comptes et prêts à terme	
5672	Comptes et prêts à terme	
5676	Créances rattachées prêts à terme	
568	TRESOR PUBLIC	264 901,70
5680	Compte ordinaire	264 901,70
569	AUTRES COMPTES	1 983 121,43
5690	Caisse compensatrice : CCM TOULON	191 082,32
5691	Compte ordinaire SOCIETE GENERALE	1 782 039,11
5693	Dépôts à Terme Etablissement de credit	
570	CAISSE	486 299,79
5800	AVANCES AUX REGISSEURS (SIEGE)	200,00
TOTAL DE LA CLASSE V		14 491 327,11

TOTAL DE L'ACTIF

34 604 037,58

PASSIF

ART	LIBELLES	PASSIF
105	FONDS DE DOTATION	9 350 872,44
1050	Dotation	914 694,10
1051	Excédents capitalisés	7 765 504,29
1052	Bonus capitalisés	668 143,40
1055	Subventions d'équipement	2 530,65
106	DONS ET LEGS	
111	RÉSERVE LIBRE	4 732,58
120	Report à nouveau	
155	Provisions pour risques et charges	
155	Provisions pour risques bancaires	
156	Provisions pour risques bancaires généraux	109 563,62
158	Provisions pour charges (Réserves)	
169	Emprunts pour investissements	62 447,23
	TOTAL CLASSE I	9 527 615,57

ART	LIBELLES	PASSIF
500	EMPRUNTS ORGANISMES FINANCIERS	1 000 083,33
5001	Emprunts au jour le jour	0,00
5002	Emprunts à terme	1 000 083,33
5003	Emprunts obligataires	0,00
502	BONS DE CAISSE SUR FORMULES	0,00
5020	Bons de caisse sur formules	
5025	Dettes rattachées	
503	BONS DE CAISSE SUR RECUS	108 105,30
5030	Bons de caisse sur recus	108 000,00
5035	Dettes rattachées	105,30
505	COMPTES DE DÉPÔTS À VUE	9 758 058,35
5051	Dépôts sans intérêts - Clientèle	9 758 058,35
5058	Oppositions sur dépôts à vue	
506	COMPTES DE DÉPÔTS À TERME	5 117 285,80
5060	Comptes de dépôts à terme Clients	5 065 128,06
5061	Dettes rattachées	52 147,74
5064	Certificats de dépôts négociables	
5065	Dettes rattachées	
507	COMPTES D'ÉPARGNE À RÉGIME SPECIAL	7 768 735,06
5070	Comptes sur livrets ordinaires	7 768 735,06
5079	Dettes rattachées sur comptes sur livrets	
540	ENCAISSEMENTS NON DISPONIBLES	14 834,47
5407	Comptes de la clientèle exigible après encaissement	14 834,47
543	Chèques provisionnés	2 762,68
582	Comptes de liaison	
	TOTAL CLASSE V	23 769 865,89

ART	LIBELLES	PASSIF
400	Fournisseurs et entrepreneurs	258 997,55
406	Commissaires-priseurs	6 284,85
407	Fournisseurs retenues de garantie	0,00
409	Autres créanciers	10 705,21
4199	Provisions. Créances douteuses ou litigieuses	
425	Rémunérations dues au personnel	176,06
436	IMPÔTS, TAXES & Sommes recouvrables sur les Tiers	50 862,34
4360	Prélèvement forfaitaire libératoire	37 975,34
4361	Droit de timbres	0,00
4362	Plus-value sur vente de gages corporels	0,00
4369	Autres impôts	12 887,00
437	État, impôt sur les bénéfices	41 205,00
438	Autres impôts, taxes et versements assimilés	6 309,39
448	Autres caisses de Crédit Municipal	
45	OPERATIONS SOCIALES ET DIVERSES	
455	Bonus à régler	131 780,08
4520	Opérations à caractère social	
4550	Bonus à régler/vente de gages corporels	
460	BONS DE CAISSE ÉCHUS À REMBOURSER	0,00
4600	Capital échu à rembourser	
4601	Intérêts échus à rembourser	
462	Dépôts cautionnements	0,00
463	ORGANISMES SOCIAUX	29 782,00
4631	Sécurité sociale	29 782,00
4632	CNRAEL CIRCANTHE	
4636	Fonds de solidarité	
4637	Mutuelles	
464	LOCATAIRES ET AGENTS LOGES	0,00
465	RÈGLEMENTS DIVERS	152 182,75
4650	Reste à payer sur règlements par virement	
4651	Excédents de personnel	51 891,32
4653	Sommes à recevoir	1 364,34
4654	Cotisations payées pour le compte de tiers	98 926,59
4655	Excédents de caisse	
476	AUTRES CHARGES ET INTERETS À PAYER	10 938,88
4761	Intérêts des emprunts pour investissements	938,88
4763	Charges à payer - Fonctions à payer	
4768	Autres charges à payer	10 000,00
478	AUTRES PRODUITS PERÇUS D'AVANCE	369 028,85
4788	Autres produits perçus d'avance	369 028,85
490	PRODUITS SUR VENTES DE GAGES CORPORELS	0,00
491	ENCAISSEMENTS À IMPUTER OU À RÉGULARISER	84 435,74
4910	Encaissements non ventilés sur prêts	75 783,87
4916	Produits sur Gages Corporels	388,30
4919	Autres Produits à imputer ou à régulariser	8 663,57
	TOTAL CLASSE IV	1 152 689,70

RÉSULTAT DE L'EXERCICE	153 866,12
TOTAL DU PASSIF	34 604 037,55

Organisation générale :

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon assure directement la fonction de comité des risques.

Par délibération n°2021-030 du 12/10/2021 du Conseil d'Orientation et de Surveillance, l'organisation du dispositif de contrôle interne a été mise à jour, en conformité avec l'arrêté du 25 février 2021 :

Monsieur Jean Dominique Faedda, 1^{er} dirigeant effectif, a été nommé responsable de la cohérence et de l'efficacité du dispositif de contrôle périodique. Monsieur Philippe Blanc 2^{ème} dirigeant effectif responsable de la cohérence et de l'efficacité du dispositif de contrôle permanent. Les deux dirigeants effectifs participent activement et en continu aux contrôles permanents et périodiques organisés dans le plan de contrôle annuel.

Dans sa séance du 5 septembre 2023 (n°2023-017), le Conseil d'Orientation et de Surveillance a approuvé la nomination de Madame Laurence BERNARD en tant que Responsable de la fonction du risque et de la conformité, sous l'autorité des dirigeants effectifs. A ce titre elle sera également responsable du PUPA et de la mise en œuvre de DORA (confirmation par délibération 2024-002 du 23/01/2024).

Elle rend compte de l'exercice de ses missions à l'organe exécutif et l'alerte de toute situation susceptible d'avoir des repercussions significatives sur la maîtrise des risques.

Ses travaux sont présentés périodiquement aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance. Elle peut participer aux séances du Conseil et rendre compte directement aux administrateurs.

Le contrôle périodique est confié depuis 2016, au cabinet d'audit PricewaterhouseCoopers Advisory (PWC), sous le contrôle du Directeur général. Le mandat a été reconduit jusqu'en 2024 dans le cadre d'un appel d'offre groupé de plusieurs Caisses de Crédit Municipal passé en 2021.

L'organisation de la CCM, établissement public par ailleurs, est conçue de manière à garantir le maximum d'indépendance entre d'une part, les unités chargées de l'engagement, de la validation et du règlement des opérations et, d'autre part, le suivi des diligences liées aux missions de contrôle interne.

Le dispositif de contrôle permanent prévoit la matérialisation des contrôles par service, visés par les différents intervenants et niveaux de contrôle et leur archivage par la direction.

ETATS FINANCIERS PUBLIABLES² & ANNEXE

SOMMAIRE

CADRE GENERAL

PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES

- 1.1. Normes applicables et comparabilité
- 1.2. Format de présentation des états financiers
- 1.3. Principes et méthodes comptables
- 1.4 Principaux effets du changement de méthode comptable

2. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

- 2.1. Risque de crédit
- 2.2. Risque de "marché"
- 2.3. Risque de liquidité et de financement
- 2.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change
- 2.5. Risques opérationnels
- 2.6. Gestion du capital et ratios réglementaires
- 2.7. Le risque de non-conformité

3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

- 3.1. Produits et Charges d'intérêts
- 3.2. Commissions nettes
- 3.3. Charges générales d'exploitation
- 3.4. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles
- 3.5. Coût du risque
- 3.6. Gains ou pertes nets sur autres actifs
- 3.7. L'impôt sur les sociétés

4. INFORMATIONS SECTORIELLES

5. NOTES RELATIVES AU BILAN

- 5.1. Caisse, Banque centrale
- 5.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat
- 5.3. Instruments dérivés de couverture
- 5.4. Actifs financiers disponibles à la vente
- 5.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle
- 5.6. Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers
- 5.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle
- 5.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance
- 5.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées
- 5.10. Capitaux propres
- 5.11. Couverture en besoin de liquidité

6. REMUNERATIONS ET SITUATION DU PERSONNEL

² Sauf indication particulière, les données financières sont exprimées en milliers d'euros.

- 6.1. *Détail des charges de personnel de la période*
- 6.2. *Effectif fin de période*
- 6.3. *Autres avantages sociaux*
- 6.4. *Rémunérations du dirigeant*
- 6.5. *rémunérations variables complémentaires*

7. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

- 7.1. *Engagements de garantie reçus*
- 7.2. *Engagements de financement donnés*

8. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

9. AUTRES INFORMATIONS

- 9.1. *Honoraires du commissariat aux comptes*
- 9.2. *Les comptes inactifs*
- 9.3. *Les indicateurs clés conformément aux exigences de communication financière*

PRESENTATION FINANCIERE DE L'ENTITE (en KC sauf indication contraire)

ACTIF	Exercice 2022	Exercice 2023	PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2023
Caisse, banques centrales, CCP	577	761	Banques centrales, CCP	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0	0	Dettes envers les établissements de crédit	104	1063
Créances sur les établissements de crédit	2 422	2242	Opérations avec la clientèle	23 273	22767
Créances sur la clientèle	26 463	30129	Dettes représentées par un titre	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	Autres passifs	118	766
Actions et autres titres à revenu variable	2 606	0	Comptes de régularisation	309	388
Participations et autres titres détenus à long terme	42	44	Provisions pour risques et charges	9	0
Parts dans les entreprises liées	0	0	Dettes subordonnées	0	0
Crédit-bail et location avec option d'achat	0	0	Fonds pour risques bancaires généraux	110	110
Location simple	0	0	Capital souscrit	9 333	9351
Immobilisations incorporelles	15	3	Primes d'émission	0	0
Immobilisations corporelles	916	1073	Provisions, Réserves	5	5
Capital souscrit non versé	0	0	Écarts de réévaluation	0	0
Actions propres	0	0	Provisions réglementées subventions d'investissement	0	0
Autres actifs	26	38	Report à nouveau (+/-)	0	0
Comptes de régularisation	212	314	Résultat de l'exercice (+/-)	18	154
TOTAL DE L'ACTIF	33 279	34604	TOTAL DU PASSIF	33 279	34604

ENGAGEMENTS DONNES

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	431	426
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	0	0
ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0

ENGAGEMENTS RECUS

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0	0
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	14 110	14839
ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0

COMPTE DE RESULTATS MODELE EN LISTE	Exercice 2022	Exercice 2023
Intérêts et produits assimilés	2 055	2423
Intérêts et charges assimilés (+/-)	-40	-214
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	0	0
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	0	0
Produits sur opération de location simple	0	0
Charges sur opération de location simple	0	0
Revenus des titres à revenus variables	38	71
Commissions (produits +)	775	842
Commissions (charges -)	-12	-21
Gains, pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (+/-)	0	0
Gains, pertes sur opérations des portefeuilles placement et assimilés (+/-)	0	0
Autres produits d'exploitation bancaire	118	122
Autres charges d'exploitation bancaire (+/-)	-199	-218
Produit net bancaire	2 735	3005

COMPTE DE RESULTATS (Suite)	Exercice 2022	Exercice 2023
Charges générales d'exploitation	-2 295	-2377
Dotation aux amortissements et aux provisions sur Immobilisations incorporelles et corporelles	-179	-151
Résultat Brut d'Exploitation	261	477
Coût du risque (+/-) Reprises - dotations	-166	-199
Coût du risque (+/-) Reprises - dotations	-166	-199
Résultat d'exploitation	95	278
Gains ou pertes sur actifs immobilisés (+/-)	0	+2.6
Résultat courant avant impôt	95	281
Résultat exceptionnel (+/-)	-76	-81
Impôts sur les bénéfices	-1	-46
Dotations, reprises de FRBG et provisions réglementées (+/-)	0	0
RESULTAT NET	18	154

Signature du Directeur Général



2.5. Risques opérationnels

Conformément à la réglementation bancaire la CCMA est soumise au respect des ratios "CORIIP". Le risque opérationnel est pris en compte par le service de contrôle des risques dans le cadre du contrôle permanent.

2.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

	N-1	Année N
DOTATION INITIALE	915	915
EXCÉDENTS CAPITALISÉS	7 776	7765
BONIS PRÉSCRITS	640	668
SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT	2	2
CAPITAL SOUSCRIT	9333	9350
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	9	0
PROVISIONS RÉSERVÉES	5	5
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX	110	110
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT	0	0
PROVISIONS, CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS	9457	9465

Ratios réglementaires au 31 décembre :

	2022	2023
Coussin de conservation de fonds propres (dont coussin contracyclique)	757 826 €	882 592
Ratio Levier	24,14%	26,08%
Ratio C.E.T. I	30,81%	31,98%
Ratio N.S.F.R	144%	134,08%
Ratio de Liquidité	154%	239,21%

2.7. Le risque de non-conformité :

Le responsable de la conformité vérifie si les exigences réglementaires applicables sont respectées, ainsi que la clarté de l'information délivrée à la clientèle et la conformité des produits et services commercialisés par l'établissement.

3.1. Produits et Charges d'intérêts

	2022		2023	
	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES
Sur opérations avec les établissements de crédit	4	4	60	26
Sur opérations avec la clientèle	2 051	37	2363	188

3.2. Commissions nettes

	2022			2023		
	PRODUITS	CHARGES	NETTES	PRODUITS	CHARGES	NETTES
Commissions sur prêts	474	11	463	539	21	518
Autres commissions	300	0	300	303	0	303
Total	774	11	763	842	21	821

3.3. Charges générales d'exploitation

	2022	2023
Frais de personnel	1 779	1861
Autres frais	517	516
TOTAL des charges	2 296	2377

Autres Produits & Charges d'exploitation bancaire

Autres produits d'exploitation bancaire	2022	2023
Charges refacturées	64	65
Produits divers d'exploitation bancaire	54	57
Total	118	122

Autres charges d'exploitation bancaire	2022	2023
Charges sur prestation Services Financiers	3	2
Charges diverses d'exploitation bancaire	196	215
Total	199	218

3.4. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et financières.

L'actif immobilisé est amorti linéairement sur les durées réelles d'utilisation.

	2022	2023
Dotation aux amortissements	179	151
Dotation aux provisions	0	0
TOTAL des charges	179	151

3.5. Coût du risque

Le risque sur prêt personnel est évalué dossier par dossier. Le coût du risque cumulé à la fois les dotations et reprises de provisions, la décote enregistrée sur les dossiers faisant l'objet d'un plan établi par une commission de surendettement ainsi que les pertes et recouvrements sur créances irrécouvrables passées en "non-valeur".

Les impayés en capital de plus de trois mois constatés sur les contrats de prêts sur gages échus sont reclassés en créances douteuses. Ils sont entièrement garantis par le commissaire-priseur et ne sont donc pas provisionnés. Seuls les intérêts non couverts (au-delà du 7^e mois) sont provisionnés à 100%.

	2022		2023	
	CHARGES	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS
Provisions pour créances douteuses des prêts personnels	370	226	413	218
Provisions pour créances douteuses des prêts sur Gages	72	72	123	124
Provisions pour créances douteuses des comptes à vue	45	48	50	52
Coût de la décote prêts restructurés BDI	26	0	15	0
Créances irrécouvrables passées en perte	44	44	81	81
Recouvrement exceptionnel après admission en non-valeur	0	0	0	0
Totaux	556	390	682	475

3.6. Coût ou pertes nets sur autres actifs

Pas d'opération sur cet exercice

3.7. Impôts sur les sociétés

Dépenses fiscales non déductibles fiscalement :

Nous vous indiquons que l'établissement n'a pas supporté de charges au titre de l'article 39-4 du code général des impôts et que l'établissement bénéficie d'une imposition à taux réduit autorisée par la DGFIP de Vaucluse.

4. INFORMATIONS SECTORIELLES

La Caisse de Crédit Municipal d'Avignon est un établissement de crédit et d'aide sociale. Son agrément lui permet la gestion des fonds des personnes physiques et morales et la mise à leur disposition des moyens de paiement ainsi que la réalisation des opérations connexes, conformément à l'article L311-2 du code monétaire et financier. Elle est autorisée à octroyer des crédits aux personnes physiques ainsi qu'à des établissements publics locaux et à des associations régies par la loi de 1901. Elle détient le monopole du prêt sur gages corporels. Elle peut en outre, réaliser toutes opérations avec les établissements de crédit.

5. NOTES RELATIVES AU BILAN

5.1. Caisse, Banque centrale :

	Exercice N-1	Exercice N
Caisse	321	486
Billets & Monnaie	321	486
Banque de France	256	268

5.2. Actifs et Passifs financiers à la valeur nominale par contrepartie

La CCMA ne détient aucun titre de transaction.

5.3. Instruments dérivés de couverture

La CCMA ne détient aucun instrument de couverture.

5.4. Les titres disponibles à la vente

La CCMA détient des parts sociales de la Société Locale d'Épargne (SLE) de la Caisse d'Épargne CERPAC pour un montant de 2,6 millions d'euros.

9.1. Honoraires Commissariat aux Comptes

Montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice :

- Les honoraires facturés en 2023 au titre du contrôle légal des comptes sont de **10 K€** etc.

9.2. Les comptes inactifs

Dans le cadre de nos obligations, Loi dite Loi Eckert n°2014-617, nous devons publier annuellement le nombre de comptes inactifs tenus dans nos livres, le montant total des avoirs inscrits sur ces comptes, ainsi que le nombre de comptes et avoirs transférés à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Comptes inactifs et montant des avoirs et dépôts au sens de la loi Eckert³ de l'exercice 2023 :

- 6 comptes inactifs ont été transférés à la Caisse des Dépôts et Consignations au cours de l'année 2023.
- Comptes inactifs et montant, dans nos livres au 31/12/2023 : 46 comptes – montant 10 670 Euros

9.3. Les indicateurs liés conformément aux exigences de communication financière (KMI, art. 147)

Voir tableau

Indicateur	2022	2023
Nombre de comptes inactifs	40	46
Montant des avoirs et dépôts	10 670	10 670
Nombre de comptes transférés	0	6

³ Sont considérés comme comptes bancaires inactifs au sens de la Loi Eckert les comptes bancaires n'ayant fait l'objet d'aucune opération (hors inscription d'avoirs et débit par l'établissement teneur de compte de frais et commissions de toute nature) à l'issue d'une période de douze mois et ceux pour lesquels le titulaire desdits comptes ne s'est pas manifesté sous quelque forme que ce soit au cours de la même période.

**INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER 3 DE BALE III
DE LA CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL D'AVIGNON
ELEMENTS AU 31 DECEMBRE 2023**

		31/12/2022	31/03/2023	30/06/2023	30/09/2023	31/12/2023
	Fonds propres disponibles (montants)					
1	Fonds propres de base de catégorie I (CET1)	9 338	9 352	9 354	9 386	9 387
2	Fonds propres de catégorie I	9 338	9 352	9 354	9 386	9 387
3	Fonds propres totaux	9 338	9 352	9 354	9 386	9 387
	Montants d'exposition pondérés					
4	Montant total d'exposition au risque	30 313	30 721	27 907	28 334	29 356
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie I (%)	30,81%	30,44%	33,52%	33,12%	31,98%
6	Ratio de fonds propres de catégorie I (%)	30,81%	30,44%	33,52%	33,12%	31,98%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	30,81%	30,44%	33,52%	33,12%	31,98%
	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)					
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	-	-	-	-	-
EU 7b	dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de %)	-	-	-	-	-
EU 7c	dont : à satisfaire avec des fonds propres catégorie I (%)	-	-	-	-	-
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%
	Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)					
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macro prudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	-	-	-	-	-
9	Coussin de fonds propres contra-cyclique spécifique à l'établissement (%)	0,00%	0,00%	0,50%	0,50%	0,50%
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0%
10	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique mondiale (%)	-	-	-	-	-
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0%
11	Exigence globale de coussin (%)	2,50%	2,50%	3,00%	3,00%	3,00%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	10,50%	10,50%	11,00%	11,00%	11,00%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	22,81%	22,44%	25,52%	25,12%	23,98%
	Ratio de levier					
13	Mesure de l'exposition totale (Bilan & hors bilan)	38 686	38 844	35 604	35 927	36 000
14	Ratio de levier (%)	24,14%	24,08%	26,27%	26,12%	26,08%
	Exigences des fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)					
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 14b	dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de %)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 14c	Exigence de ratio de levier SREP totales (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
	Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)					
14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
14e	Exigence de levier globale (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
	Ratio de couverture des besoins de liquidité					
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée - moyenne)	455	554	525	540	638
EU 16a	Sorties de trésorerie — Valeur pondérée totale	1 182	1 121	1 055	1 056	1 066
EU 16b	Entrées de trésorerie — Valeur pondérée totale	2 568	2 474	2 760	2 865	2 869
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	295	280	264	264	267
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	154,00%	197,49%	198,99%	204,54%	239,21%
	Ratio de financement stable net					
18	Financement stable disponible total	20 892	20 078	20 507	20 660	20 741
19	Financement stable requis total	14 488	14 331	15 679	15 657	15 469
20	Ns/fi	144,20%	140,10%	130,79%	131,96%	134,08%



CREDIT MUNICIPAL D'AVIGNON
Etablissement Public de Crédit et d'Aide Sociale
Siège social : 2 rue Viala - 84000 AVIGNON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Orientation et de Surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.



Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Activité de prêts sur gages**

Les Caisses de Crédit Municipal détiennent le monopole du prêt sur gage corporel.

Au 31 décembre 2023, le montant net des encours des prêts sur gages, pour la CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL D'AGINON s'élève à 11 409 k€ et 25 k€ de créances douteuses soit 33 % du bilan. Le montant total des engagements reçus en garantie des prêts sur gages s'élève à 14 839 k€.

Comme précisé dans la note 3.5 « Coût du risque » de l'annexe aux comptes, les contrats de prêts sur gages sont garantis par des gages valorisés par un commissaire-priseur et ne font donc pas l'objet de dépréciation. Seuls les intérêts non couverts (au-delà du 7ème mois) sont provisionnés à 100%.

Compte tenu de la volumétrie des prêts sur gages et du processus de conservation des biens gagés estimés par un commissaire-priseur, nous avons considéré les prêts sur gages comme un point clé de l'audit.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance du processus d'octroi de prêt contre remise du gage ;
- Prendre connaissance de la cartographie des risques associée aux prêts sur gages ;
- Tester l'efficacité opérationnelle des contrôles clés mis en place par la Caisse sur une sélection de contrats de prêts sur gages ;
- Sur la base de sondages, réaliser des tests de détail sur les encours de prêts afin d'apprécier leur réalité et de vérifier leur correcte évaluation ;
- Effectuer une revue analytique de l'évolution de l'encours des prêts sur gages sur la base des états informatiques disponibles et en lien avec la comptabilité. Analyser la cohérence d'ensemble.



- **Prêts personnels**

Le Crédit Municipal d'Avignon est exposé au risque de crédit dans le cadre de son activité de prêts personnels.

Des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents aux prêts personnels sont constituées selon les modalités décrites dans les notes 2.1 « Risque de crédit » et 3.5 « Coût du risque » de l'annexe aux comptes.

Nous avons considéré ces procédures comme étant un point clé de l'audit compte tenu du poids des prêts personnels sains dont l'encours s'élève à 18 337 K€ au 31 décembre 2023, des créances douteuses pour 1 274 K€ et des dépréciations afférentes pour 998 K€.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance du dispositif de contrôle de la Caisse et apprécier les contrôles permettant l'identification et l'évaluation des dépréciations ;
- Prendre connaissance de la cartographie des risques en lien avec les prêts personnels et effectuer un test sur les contrôles clés ;
- Vérifier le classement en douteux d'encours sur la base de documents probants ;
- Vérifier arithmétiquement le calcul de dépréciation pour les encours testés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Directeur Général et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse du Crédit Municipal d'Avignon par le Conseil d'Orientation et de Surveillance en date du 20 avril 2022.

Au 31 décembre 2023, notre cabinet EKYLLIS AUDIT était dans la deuxième année de sa mission.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur Général.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Caisse.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.



Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

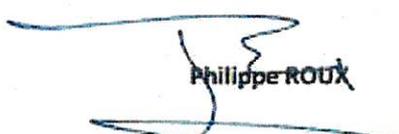
Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du Code de Commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à LYON, le 2 mai 2024

Le Commissaire aux Comptes

EKYLIS AUDIT


Jean-Brice JOLY


Philippe ROUX



CREDIT MUNICIPAL D'AVIGNON
Etablissement Public de Crédit et d'Aide Sociale
Siège social : 2 rue Viala – 84000 AVIGNON

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Réunion de l'organe délibérant
relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon et en application de l'article L. 511-39 du Code monétaire et financier, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la Caisse de Crédit Municipal d'Avignon des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni, à recherche l'existence d'autres conventions

Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par le Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.



CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DU CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce et R. 514-32 du code monétaire et financier.

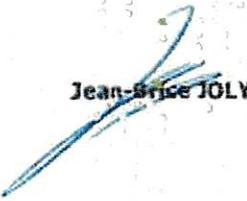
CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR LE CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par votre Conseil d'Orientation et de Surveillance dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à LYON, le 2 mai 2024

Le Commissaire aux Comptes

EKYLIS AUDIT



Jean-Brice JOLY



Philippe ROUX



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

